



Assises des marais classés de Bourges – 2022

Compte rendu de l'atelier du 5 octobre 2022 Comment préserver et pérenniser les Marais, en lien avec les fonctionnalités hydrologiques ?

Etabli par Jean-Luc Campagne et Sophie Giraud de la SCOP DialTer,
missionnés par la Ville de Bourges



Sommaire :

1- Présentation d'un état des connaissances : ce que l'on sait, ce que l'on ne sait pas au sujet de l'hydrologie des Marais.....	Page 2
2- Restitution de la 2ème partie : « Comment préserver et pérenniser les Marais, en lien avec les fonctionnalités hydrologiques ? »	Page 3
2.1- Table 1 : Comment limiter l'obstruction des coulants : entretien et gestion, plantes invasives,... ?	Page 4
Fiches actions	
FICHE 1.1 : Réduire l'envasement par des actions individuelles et collectives	Page 4
FICHE 1.2 : Éradiquer les plantes invasives.....	Page 5
FICHE 1.3 : Retirer les embâcles	Page 5
2.2 - Table 2 : Comment limiter pour les Marais l'impact des dysfonctionnements hydrauliques (aspects quantitatifs) ?	Page 6
Fiches actions	
FICHE 2.1 : Gestion et restauration des ouvrages amont.....	Page 6
FICHE 2.2 : Information et sensibilisation des maraîchers usagers des marais.....	Page 7
2.3 - Table 3 : Comment gérer les problématiques hydrologiques (aspects qualitatifs) en amont et en aval ?	Page 7
Fiches actions	
FICHE 3.1 : Déterminer précisément l'origine des pollutions sur le bassin versant.....	Page 8
FICHE 3.2 : Prévenir l'entrée des pollutions dans les Marais (flottants, hydrocarbures, matières en suspension) <i>Fiche non développée</i>	Page 8
FICHE 3.3 : Amélioration de la résilience du milieu (action sur la surface des Marais).....	Page 8
2.4 - Table 4 : Comment préserver et renforcer la qualité de l'écosystème aquatique dans les Marais et penser la place du naturel dans un espace artificialisé ?	Page 9
Fiches actions	
FICHE 4.1 : Inventaire de la biodiversité et plan d'action.....	Page 9
FICHE 4.2 : Charte à revisiter / à réécrire	Page 10
Participants	Page 11

1- Présentation d'un état des connaissances : ce que l'on sait, ce que l'on ne sait pas au sujet de l'hydrologie des Marais

L'atelier débute par un temps de présentation d'un état des lieux sur l'hydrologie des Marais par Jérémy Jolivet du SIVY (Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre) ► [Voir diaporama](#)

Quelques éléments ou questionnements dans le cadre de la discussion :

- Question concernant le statut des canaux : sont-ils qualifiés de cours d'eau ?

Réponse de la Direction départementale des Territoires du Cher (DDT) : Le choix fait est de conserver le classement en cours d'eau des grands coulants. De toute façon, concernant le curage, cela ne change pas les règles qui s'appliquent. Cependant, il y a une tolérance des usages dans le cadre des autorisations.

- Questionnements concernant la qualité des vases. Craintes de toxicité. Quels sont les seuils de toxicité par rapport aux usages maraîchers ?

Lors des opérations de désenvasement, des prélèvements ont été réalisés. Mais il faut être prudent car les résultats sont très variables en fonction de l'endroit où le prélèvement est fait (variabilité). Par ailleurs, un prélèvement peut se révéler non-conforme à un moment, et conforme 3 ans après.

- Quel est le lien entre les prélèvements d'eau potable et le niveau des marais ?

Pour la partie des marais en connexion avec la nappe, le lien est fort puisque les prélèvements en eau potable puisent dans la nappe.

- Concernant les aspects quantitatifs, attention : ne pas rester au niveau des marais, car on risque de rater un certain nombre de solutions.
- Au niveau des maraîchers, on n'a pas les éléments de compréhension pour, nous maraîchers, comprendre ce qui se passe. Exposé très intéressant. Connaissance à renouveler et diffuser au niveau des maraîchers.
- Les ouvrages de régulation sont propriétés de multiples propriétaires privés qui n'ont pas conscience des enjeux liés à leurs ouvrages.
- Enjeu du partage quantitatif de l'eau à l'échelle du bassin versant : une municipalité n'a pas la compétence pour agir à ce niveau. Nécessite l'implication de nombreux acteurs.
- Quel est l'impact des peupleraies en amont du bassin versant sur les aspects quantitatifs ?

2- Restitution de la 2ème partie : « Comment préserver et pérenniser les Marais, en lien avec les fonctionnalités hydrologiques ? »

Les participants ont travaillé en quatre groupes thématiques :

- Comment limiter l'obstruction des coulants : entretien et gestion, plantes invasives,... ?
- Comment limiter, pour les Marais, l'impact des dysfonctionnements hydrauliques (aspects quantitatifs) ?
- Comment gérer les problématiques hydrologiques (aspects qualitatifs) en amont et en aval ?
- Comment préserver et renforcer la qualité de l'écosystème aquatique dans les Marais et penser la place du naturel dans un espace artificialisé ?

Chacun des groupes avait pour mandat de travailler les leviers et pistes d'actions et, dans la mesure du possible, d'approfondir des fiches actions à partir de leurs convergences sur la thématique traitée.

A la suite du travail en sous-groupe, un temps de restitution a permis de partager et d'enrichir les différentes productions.



2.1 - Table 1 : Comment limiter l'obstruction des coulants : entretien et gestion, plantes invasives,... ?

Des leviers / pistes d'action identifiés

- Réduire l'envasement par des actions individuelles et collectives.
- Éradiquer les plantes invasives.
- Retirer les embâcles.
- Veiller à l'état des berges.
- Limiter les friches.
- Aménagements.

Fiches actions

FICHE 1.1 : Réduire l'envasement par des actions individuelles et collectives

- **Pourquoi ?** Les enjeux auxquels répond l'action
 - Maintenir l'architecture des Marais.
 - Permettre la navigation pour accéder aux parcelles.
 - Restaurer la biodiversité.
 - Améliorer l'écoulement de l'eau et sa qualité.
- **Pour quoi ?** Le but opérationnel recherché
 - Remonter le niveau des parcelles.
 - Enrichir la terre des parcelles.
- **Comment ?** Les grandes lignes du déroulement
 - Mener une action collective soutenue : besoin d'une action collective au sens de regrouper les différents acteurs (pas chaque acteur individuellement, mais en dialogue).
 - Mobiliser de gros moyens mécaniques extérieurs aux maraîchers : besoin d'une action forte au départ (« mise à niveau ») pour faciliter par la suite les opérations d'entretien.
 - Favoriser la venue de nouveaux maraîchers : repeuplement humain.
 - Accompagner techniquement les nouveaux maraîchers.
 - Sensibiliser et informer.
 - Etudier les incidences sur l'hydromorphologie (impact transfert des sédiments).
- **Qui ?**
 - Maraîchers individuels et collectifs.
 - Organisation type Syndicat ou ASA : besoin de structurer la gouvernance des acteurs.
- **Avec qui ?**
 - Collectivités locales.
 - Entreprises privées.

FICHE 1.2 : Éradiquer les plantes invasives

- **Pourquoi ?** Les enjeux auxquels répond l'action
 - Problématique d'asphyxie de l'eau.
 - Problème de navigation et d'accès aux parcelles.
 - Restaurer la biodiversité.
- **Pour quoi ?** Le but opérationnel recherché
 - Agir pour une remise à niveau permettant ensuite la prise en charge individuelle.
- **Comment ?** Les grandes lignes du déroulement
 - Campagne d'arrachage (associations, mairie).
 - Information et sensibilisation.
 - Moyens mécaniques (faucardage, ?).
 - Questionnement sur les possibilités d'incitations financières.
- **Qui ?**
 - Maraîchers individuels et collectifs.
 - Organisation type Syndicat ou ASA : besoin de structurer la gouvernance des acteurs.
- **Avec qui ?**
 - Collectivités locales.
 - Entreprises privées.

FICHE 1.3 : Retirer les embâcles

- **Pourquoi ?** Les enjeux auxquels répond l'action.
 - Éviter les inondations sur les parcelles.
 - Rendre la libre circulation de l'eau.
 - Protéger les ouvrages amont et aval.
- **Pour quoi ?** Le but opérationnel recherché
- **Comment ?** Les grandes lignes du déroulement
 - Agir régulièrement et de manière concertée : action de la structure collective.
 - Sensibiliser les riverains.
 - Entretien des arbres et la végétation des berges.
- **Qui ?**
 - Maraîchers individuels et collectifs.
 - Organisation type Syndicat ou ASA : besoin de structurer la gouvernance des acteurs.
- **Avec qui ?**
 - Collectivités locales.
 - Entreprises privées

2.2 – Table 2 : Comment limiter, pour les Marais, l'impact des dysfonctionnements hydrauliques (aspects quantitatifs) ?

Des leviers / pistes d'action identifiés :

- Curage des coulants + eau en réserve.
- En amont, besoin d'une meilleure connaissance des acteurs (industrie, agriculture, etc.).
- A l'échelle du bassin versant (SAGE), besoin d'une meilleure connaissance des prélèvements (manque de transparence).
- En interne :
 - action sur la réserve d'eau et les coulants ;
 - action sur l'utilisation de l'eau (arrosage) via la charte.
- Fonctionnement des ouvrages.

Fiches actions

FICHE 2.1 : Gestion et restauration des ouvrages amont

- **Pourquoi ?** Les enjeux auxquels répond l'action
 - Amélioration du milieu.
 - Régulation des flux et niveaux d'eau toutes les saisons.
- **Pour quoi ?** Le but opérationnel recherché
 - S'assurer de la bonne gestion et du bon fonctionnement des ouvrages.
 - *Ajout post-it : Nécessité de « construire » des passerelles entre le milieu maraîcher et le milieu amont.*
 - *Ajout post-it : Besoin d'information des maraîchers sur les données hydrologiques concernant le bassin versant.*
- **Comment ?** Les grandes lignes du déroulement
 - Établir un diagnostic des points essentiels à la régulation en lien avec les usages et le bon fonctionnement hydrologiques.
 - Hiérarchie de l'importance des ouvrages et interactions entre eux.
 - Meilleure connaissance des acteurs du bassin.
 - Dans le contexte du changement climatique, travaux morphologique à entreprendre en amont pour le reméandrage.
- **Qui ?**
 - SIVY ?, mais problématique de moyens et de compétences puisque les actions du Syndicat sont focalisées sur l'amélioration du milieu aquatique.
- **Avec qui ?**
 - Etat (OFB, DDT) comme contributeur sur les aspects règlementaires, mais pas comme pilote, les ouvrages étant situés en dehors du domaine public.
 - Collectivité.
 - Tissu associatif.

FICHE 2.2 : Information et sensibilisation des maraîchers usagers des marais

- **Pourquoi ?** Les enjeux auxquels répond l'action
 - Limiter les prélèvements inappropriés par les maraîchers (certaines pratiques d'arrosage par pompage, chacun prélevant comme il veut).
 - Besoin pour les maraîchers de comprendre ce qui se passe autour de l'eau (informations, données), comment ça marche, pour mieux agir.
 - Besoin de comprendre quel acteur est responsable de quoi.

- **Pour quoi ?** Le but opérationnel recherché
 - Réaliser des formations, éditer des plaquettes, des panneaux, sur les techniques pour réduire l'utilisation de l'eau (paillage,...).
 - Intégrer cette notion quantitative dans la charte.

- **Comment ?** Les grandes lignes du déroulement
 - Echange en plénière et dans les Marais.

- **Qui ?**
 - Ville de Bourges.

- **Avec qui ?**
 - Usagers / associations.

2.3 – Table 3 : Comment gérer les problématiques hydrologiques (aspects qualitatifs) en amont et en aval ?

Des leviers / pistes d'action identifiés :

- Un bassin décanteur n'est pas la solution miracle ; pas possible de l'envisager pour gérer toutes les pollutions.
- Problématique des matières en suspension qui captent la pollution, d'où la proposition de capter les matières en suspension.
- S'appuyer sur les études des bassins versants (déjà faites) par rapport aux impacts.
- Différence entre pollution ponctuelle et pollution sur le long terme.
- Pollutions : flottante, hydrocarbure, matière en suspension, sédiment.
- Il existe des plantes épuratrices : phytoremédiation.

Fiches actions

FICHE 3.1 : Déterminer précisément l'origine des pollutions sur le bassin versant

- **Pourquoi ?** Les enjeux auxquels répond l'action
 - Améliorer la connaissance pour trouver les leviers d'action : caractériser les pollutions.
 - Empêcher les pollutions d'arriver jusqu'aux Marais.
 - Permettre l'utilisation des vases sur les parcelles sans risque (fertilisation).

- **Pour quoi ?** Le but opérationnel recherché
 - Mettre en place une cartographie et un plan d'action.

- **Comment ?** Les grandes lignes du déroulement
 - Une synthèse de l'existant et de nouvelles analyses.
 - *Ajout post-it : Mener des actions de restauration morphologiques.*

- **Qui ?**
 - Bourges Plus.
 - Département du Cher.
 - Gouvernance des Marais.

- **Avec qui ?**

FICHE 3.2 : Prévenir l'entrée des pollutions dans les Marais (flottants, hydrocarbures, matières en suspension)

- Fiche non développée

FICHE 3.3 : Amélioration de la résilience du milieu (action sur la surface des Marais)

- **Pourquoi ?** Les enjeux auxquels répond l'action
 - Améliorer la capacité épuratoire.

- **Pour quoi ?** Le but opérationnel recherché
 - Prévenir les nouvelles pollutions.

- **Comment ?** Les grandes lignes du déroulement
 - Favoriser les plantes épuratrices : phytoremédiation (et donc en avoir une meilleure connaissance).
 - Entretien des berges.
 - Diffuser les bonnes pratiques via un document.

- **Qui ?**

- **Avec qui ?**

2.4 – Table 4 : Comment préserver et renforcer la qualité de l'écosystème aquatique dans les Marais et penser la place du naturel dans un espace artificialisé ?

Des leviers / pistes d'action identifiés :

- Quelques éléments clefs d'état des lieux :
 - Ecosystème victime des dysfonctionnements hydrauliques et hydrologiques.
 - ... Dépendant également des méthodes de gestion / culture des parcelles.
 - ... Dépendant également de l'entretien des coulants et des berges.
- Limiter / arrêter les activités de loisirs ayant un impact sur la préservation des espèces : pas de navigation de plaisance, pas de bateau à moteur excepté pour les services techniques d'urgence.
- Responsabiliser les maraîchers pour favoriser une gestion respectant la biodiversité.
- Limiter les espèces invasives ou consommatrices en eau ou détériorant les berges.
- Favoriser les espèces autochtones phyto-épuratrices.
- Zones de nidification à protéger.
- Créer des espaces délimités pour la protection de la biodiversité.

Fiches actions

FICHE 4.1 : Inventaire de la biodiversité et plan d'action

- **Pourquoi ?** Les enjeux auxquels répond l'action
 - Pouvoir disposer d'éléments de comparaison avec les inventaires réalisés antérieurement.
 - Aboutir à un plan de gestion favorisant la biodiversité.
- **Pour quoi ?** Le but opérationnel recherché
 - Inventaire large faune / flore incluant les espèces piscicoles.
 - Mener une démarche de comparaison avec les inventaires antérieurs (pour mettre en évidence les évolutions) et élaborer un plan de gestion favorisant la biodiversité.
- **Comment ?** Les grandes lignes du déroulement
 - A préciser avec les organismes spécialisés : OFB, Nature 18, SIVY.
- **Qui ?**
 - OFB, Nature 18, SIVY.
- **Avec qui ?**

FICHE 4.2 : Charte à revisiter / à réécrire

- **Pourquoi ?** Les enjeux auxquels répond l'action
 - Intégrer à la charte, au-delà des bonnes pratiques, les obligations réglementaires.
 - Compléter également avec des orientations favorisant le respect des milieux.
 - *Ajout post-it : Anticiper l'évolution des effets du changement climatique sur la biodiversité.*

- **Pour quoi ?** Le but opérationnel recherché

- **Comment ?** Les grandes lignes du déroulement
 - Charte des bonnes pratiques.
 - Outil de communication.
 - Travail d'animation avec les partenaires (SIVY, ville de Bourges).
 - Éventuellement stage de formation aux bonnes pratiques de gestion des berges et de jardinage.

- **Qui ?**

- **Avec qui ?**



Participants

24 personnes ont participé à cet atelier des Assises des Marais de Bourges, du 5 octobre 2022, « Comment préserver et pérenniser les Marais, en lien avec les fonctionnalités hydrologiques ? », animé par Mme Sophie GIRAUD et M. Jean-Luc CAMPAGNE, de DialTer, les facilitateurs de l'atelier. Avec les structures suivantes :

- **Agence de l'Eau Loire-Bretagne Délégation Centre-Loire**, 1 représentant.
- **Association des Marais de Bourges (AMB)**, 2 représentants.
- **Association des Usagers des Marais de l'Yèvre et de la Voiselle** (Patrimoine Marais), 3 représentants
- **Association Bourges Canoë Kayak Club**, 1 représentant.
- **Association Le Martin Pêcheur du Berry**, 1 représentant.
- **Association Les Jardiniers d'Eau**, 2 représentants.
- **Association Les jardiniers solidaires**, 1 représentant.
- **Association Nature 18**, 1 représentant.
- **Bourges Plus**, 2 représentants.
- **Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Cher**, 1 représentant.
- **Direction départementale des Territoires du Cher (DDT)**, 2 représentants.
- **Propriétaires de marais**, 3 représentants.
- **Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre**, 1 représentant.
- **Ville de Bourges**, 3 représentants